

1
(N° 233.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur NICOLAS DE KOK.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Par requête du mois d'octobre 1837, adressée au roi, le sieur Nicolas De Kok, capitaine de navire, à Anvers, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Middelbourg (Hollande), le 15 mai 1813, et a, depuis 1827, sa résidence à Anvers, où, depuis cette époque jusqu'en 1837, il a été passé en revue d'inscrit au bureau du baillage maritime, dans les rôles d'équipages de navires nationaux de commerce. Il aurait donc été considéré comme Belge de naissance, s'il avait fait en temps utile la déclaration prescrite par la loi du 22 septembre 1835, n° 642.

Les renseignements fournis par toutes les autorités consultées sont très favorables au pétitionnaire; il en résulte que de simple mousse qu'il était en 1827, il a successivement monté en grade jusqu'à celui de capitaine; que, quoique jeune encore, c'est un marin expérimenté, qui ne doit qu'à ses connaissances comme navigateur, à son activité, à son exactitude et à sa probité, le commandement du brick de commerce, *Rubens*, qu'un armateur d'Anvers lui a confié.

Le rapporteur,
D.-J. LEJEUNE.

Le vice-président,
DU BUS aîné.